

AFFAIRE N° 5: Action économique : programmation 1983

Ateliers-relais communaux : prix de cession, emprunt et subvention. (Modification)

### LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par décision du Conseil Municipal du 23 Juin 1983, vous m'avez autorisé à solliciter les emprunts et subventions nécessaires à la réalisation de la programmation d'action économique 1983.

Du fait des délais de réalisation nécessaires à la construction des bâtiments-relais et à la suite d'un concours architectes-entrepreneurs, basé sur des modules d'ateliers-relais de 200 m<sup>2</sup> de surface, je vous propose de modifier la programmation ateliers-relais 1983 comme suit :

Ateliers-relais 83	Coûts	Financement		Surface
		Emprunt	Subvention	
1 - Chaudron 1 (complément)	0,70 MF	0,70 MF	-	540 m <sup>2</sup>
2 - La Montagne	1,00 MF	0,70 MF	0,30 MF	400 m <sup>2</sup>
3 - Ch. Finette I *	1,00 MF	0,70 MF	0,30 MF	400 m <sup>2</sup>
TOTAL ATELIERS RELAIS 83	2,70 MF	2,10 MF	0,60 MF	1 340 m <sup>2</sup>

\* Pour Chemin Finette, le complément de surface du programme 83 (600 m<sup>2</sup>) sera engagé sur le programme 1984.

Parallèlement à ce programme, je vous propose de fixer le prix de location de ces locaux; je vous rappelle que ces derniers sont destinés à favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles; ils sont loués pour une période de 23 mois non renouvelable ce qui explique la modicité des loyers.

Je vous demande de classer les ateliers-relais de la Montagne et de Chemin Finette I, comme pour le Chaudron, dans le domaine public communal.

Je vous propose, pour 1984, de fixer ces loyers à :

- 10 F le m<sup>2</sup> par mois pour Chemin Finette I et la Montagne
- 20 F le m<sup>2</sup> par mois pour le Chaudron I.

Les différences de prix s'expliquent par les coûts de construction et la situation géographique des ateliers.

Je vous demande :

- de m'autoriser à solliciter les subventions et emprunts nécessaires à la réalisation de ce programme, sur ses nouvelles bases
- d'accepter les tarifs de location proposés

LE SECRETAIRE lit l'avis des Commissions :

- Affaires Economiques : Avis favorable. La Commission propose toutefois d'accentuer le caractère incitatif des loyers en donnant trois mois de franchise de loyer à tous les créateurs d'entreprises dans les ateliers relais ainsi que la possibilité de reporter le paiement des trois mois de loyers suivants sur le reste des mois de location à courir.

- Finances : Favorable. Elle suit les propositions de la Commission des Affaires Economiques.

(MM. TANDRYA et GERARD Gilbert quittent la séance).

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets cette affaire aux voix.

6 ABSTENTIONS

ADOPTÉE A LA MAJORITE

\*

\*

\*